



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2019-2020-2021

**AVIS** est par les présentes donné, que le rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 441, rue Brassard aux heures régulières de bureau.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2019;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie au 3184, 1ere Avenue, Rawdon;
- Être déposée à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la MRC et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 13<sup>ième</sup> jour de septembre, 2018.

Catherine Haulard  
Directrice générale, Trésorière